ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa ادیس ابابا

ORIGINAL : Anglais
DISTRIBUTION : Générale

CM/978 (XXXIII)

CONSEIL DES MINISTRES
Trente-troisième session ordinaire
Monrovia, Libéria, juillet 1979

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE PROBLEME DES REFUGIES EN AFRIQUE

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

CM0978
MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE-GENERAL SUR LE PROBLEME DES REFUGIES EN AFRIQUE

Le nombre de réfugiés Africains s'est sensiblement accru ces dernières années et a dépassé les quatre millions. Cet accroissement peut avoir plusieurs raisons - l'une d'elles est l'intensification de la lutte que mène les peuples Africains opprimés en Afrique australe contre les régimes racistes minoritaires dans les trois pays du Zimbabwé, de la Namibie et de l'Afrique du Sud. D'autres raisons sont les conflits inter et intra-africains, conflits qui ont grossi le nombre des réfugiés Africains. En fait on peut estimer que près des trois quarts des réfugiés africains sont originaires des pays africains indépendants.

2. La Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Conseil des Ministres ont adopté, depuis la création de l'OUA, près de 30 résolutions sur les questions et les problèmes des réfugiés en Afrique. La ratification en 1969 de la Convention de l'OUA Régissant les Aspects Propres aux Problèmes des Réfugiés en Afrique par 41 Etats membres et la création du Bureau pour le Placement et l'Education des Réfugiés Africains, prouvent entre autres exemples la préoccupation de l'Afrique au sujet de son problème des réfugiés.

3. Malgré les efforts louables déployés par les peuples et les gouvernements africains pour leurs frères et soeurs en détresse, beaucoup reste à faire concernant la répartition du fardeau des réfugiés entre les pays africains. La forte population de réfugiés d'Afrique est actuellement inégalement répartie entre seulement 20 Etats membres. En réalité, il n'y a que 8 Etats membres qui supportent le plus lourd fardeau, accueillant chacun environ cent mille réfugiés en plus.

4. La plupart des décisions et des résolutions prises par le Conseil des Ministres en faveur des réfugiés africains ne sont malheureusement pas encore appliquées malgré les appels répétés lancés par les services responsables du Secrétariat de l'OUA qui s'occupent du problème des réfugiés. Par exemple, la résolution CM/346 (XXIII) adoptée à Mogadiscio en 1974 a invité les Etats membres à apporter au BPERA leur soutien moral, matériel et financier et à prendre les mesures nécessaires afin que ses activités soient couronnées de succès dans les domaines de l'Education et du Placement. Cependant, depuis des années et malgré les demandes et appels lancés par l'OUA/BPERA aux Etats membres pour qu'ils aident à l'éducation et au placement des réfugiés africains, les résultats sont décevants.

5. Après les soulèvements de Soweto et l'affluence qui s'en est suivie, de jeunes réfugiés venant en particulier d'Afrique du Sud et également d'autres pays sous des régimes racistes comme le Zimbabwé et la Namibie, le Conseil des Ministres a adopté la résolution CM/536 (XXVIII) à Lomé, Togo, en Février 1977 et plus tard, la résolution CM/Res.547 (XXIX) à Libreville, Gabon, en Juillet 1977, créant un programme spécial pour la fourniture de locaux pour l'éducation et la formation en Afrique, afin de préparer ces jeunes gens à mieux servir leurs pays après l'obtention de l'indépendance. A cette fin, le Conseil des Ministres a également créé un Comité spécial d'Experts de neuf Etats membres de l'O.U.A., à savoir l'Angola, le Botswana, l'Egypte, l'Ethiopie, la Guinée Bissau, le Lesotho, le Mozambique, le Nigéria, le Swaziland pour évaluer les besoins de ces jeunes réfugiés et le mode d'aide nécessaire dans un avenir immédiat et lointain. Malgré les appels répétés de l'OUA/BPERA pour convoquer des réunions de ce Comité d'Experts en 1977 et vers la fin de 1978, les réponses des Etats membres concernés ont été si peu nombreuses qu'à chaque fois les réunions ont dû être reportées faute de quorum.

6. Conscient de ceci et tenant compte de la Résolution CM/Res.620 (XXXI) par laquelle le Conseil des Ministres a décidé que les Etats membres contribuent au Fonds Spécial Obligatoire, le Secrétariat Général de l'OUA (BPERA) a pris l'initiative de proposer une somme d'environ 5 millions $EU qui doit être versée par les Etats membres de l'O.U.A., les pays amis et les agences internationales et volontaires. Cette somme doit être utilisée pour financer un programme spécial de formation et d'éducation pour les jeunes réfugiés venant d'Afrique australe et pour venir en aide aux Etats du Front et à d'autres pays africains qui sont prêts à fournir l'éducation et la formation pour les réfugiés africains. Il faudra plus de six ans pour mettre en oeuvre le programme. La première année sera consacrée à la préparation et au recouvrement des premiers versements des Etats membres de l'OUA et des donations d'autres sources.

7. Les activités de l'OUA/BPERA ont été sévèrement restreintes par manque de fonds. Malgré les appels répétés aux Etats membres de l'OUA pour leurs contributions, les réponses ont toujours été décevantes, la dépendance continue de l'OUA/BPERA qui est une partie intégrante de l'OUA de l'aide financière extérieure est pour le moins qu'on puisse dire peu satisfaisante et donne une mauvaise image à toute l'Afrique.

8. C'est ainsi que les sources traditionnelles de financement de l'OUA/BPERA sont restées pendant des années des sources non africaines. Le malheureux incident de détournement de certains fonds du BPERA par le comptable a sérieusement touché ces traditionnels donateurs qui au cours des dix huit derniers mois n'ont pas voulu contribuer au budget du BPERA sauf pour une petite somme venant du HCR. Cette contribution du HCR pour l'année 1977-78 a servi à payer les frais de scolarité de seize étudiants boursiers du BPERA. Les frais de scolarité et les indemnités pour l'année 1978-79 de ces étudiants doivent être payés sur les fonds restants dans les comptes du BPERA après que ceux-ci auront été débloqués en fin 1978.

9. Outre les difficultés financières, le BPERA est confronté au problème de la pénurie de personnel. Malgré cela, le BPERA a continué à faire face à ses responsabilités et a déployé tous les efforts pour rendre ses services, dans les domaines de l'éducation et du placement, aux réfugiés africains. Des centaines de demandes de bourses ainsi que d'emplois et de placement ont été reçues, examinées et répondues. Les agences qui s'intéressent aux problèmes des réfugiés en Afrique ont été contactées pour prendre en charge les réfugiés et les aider à parfaire leur éducation. Des contacts constants sont pris avec les Etats membres pour aider à l'emploi et au placement des réfugiés Africains.

10. L'OUA/BPERA a pris l'initiative de trouver de nouvelles sources de fonds et d'aide pour ses opérations et ses activités. Un appel a été lancé aux 16 Rois, Emirs, Sultans et Chefs des Etats Arabes et Africains riches ainsi qu'aux Directeurs des puissantes institutions financières Arabes et Africaines leur demandant une aide financière et matérielle. Cette aide est destinée aux réfugiés africains ainsi qu'aux pays africains qui leur ont donné refuge comme les Etats du Front. Quelques semaines seulement après que l'appel ait été lancé des réponses positives commençaient à nous parvenir. La Jamahiriya Arabe Libyenne a indiqué par l'intermédiaire de son Ambassade à Addis Abéba qu'elle offrait aux réfugiés Africains soulagement et autres commodités pour l'équivalent de 250.000 $EU. Le Fonds Arabe d'Aide technique aux pays africains et arabes a exprimé son désir de prendre en charge des réfugiés africains qualifiés pour étudier dans les pays africains et arabes et a demandé à l'OUA/BPERA d'envoyer de toute urgence la liste de ces réfugiés pour examen.

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

11. Dans le domaine de la protection le BPERA travaille en étroite collaboration avec le HCR et une excellente coopération dans ce domaine et dans d'autres existe entre les deux organismes.

12. A cet égard, l'OUA/BPERA a lancé à tous les Etats membres de l'OUA un appel invitant instamment ceux des Etats membres qu'il ne l'ont pas encore fait, à se joindre et à adhérer à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 des Nations Unies, et à ratifier en particulier la Convention de l'OUA Régissant les Aspects Propres aux Problèmes des Réfugiés en Afrique, car jusqu'ici il n'y a que 18 Etats membres qui l'aient ratifié.

13. L'OUA/BPERA participe activement à une série de réunions du Comité de Planification responsable de la préparation de la Conférence Panafricaine des Réfugiés qui a lieu à Arusha, Tanzanie, du 7 au 17 Mai 1979.

14. Comme les autres années, l'OUA/BPERA a célébré le 20 Juin, Journée des Réfugiés. En collaboration avec le Gouvernement Ethiopien et le HCR, elle a procédé à la distribution d'affiches aux Etats membres de l'OUA et à la projection de films sur les réfugiés au Palais de l'Afrique (Africa Hall) à Addis Abéba.

15. Suite au Rapport du Secrétaire Général sur la préparation en cours de la Conférence sur la Situation des Réfugiés en Afrique (Arusha, 7 au 17 Mai 1979), lors de la 32ème Session Ordinaire en Février 1979 à Nairobi, le Conseil des Ministres a adopté la Résolution CM/Res.694 (XXXII) invitant les Etats membres à participer effectivement à cette conférence et ce au niveau des Ministres. Le Conseil des Ministres a également décidé que selon les termes de la même résolution, le solde pour organiser la Conférence (200.000 $EU) soit réglé à partir de l'épargne du budget régulier de l'OUA.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

1979-07

Report of the Secretary-General on the Problem of Refugees in Africa

Organization of African Unity

African Union

https://archives.au.int/handle/123456789/10019

Downloaded from African Union Common Repository